Image not found or type unknown

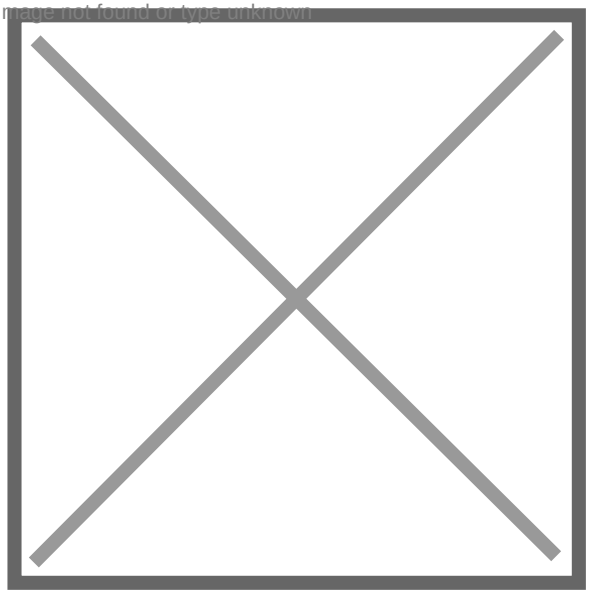

Viol d'une mineur de 13 ans

Par **utena**, le **08/01/2013** à **07:29**

[fluo]bonjour[/fluo] ma fille 13 ans a été violée par son oncle au domicile de ma belle mère chez qui elle était en vacances, puis-je porter plainte contre ma belle-mère pour manque de surveillance?[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **edith1034**, le **08/01/2013** à **09:04**

bonjour,

Contre l'oncle certainement

contre la belle mère, il faut voir les circonstances exactes

Par **Marion2**, le **08/01/2013** à **10:15**

Bonjour utena,

La première démarche à effectuer est de contacter un avocat. Votre fille, mineure a droit à un avocat gratuitement. Renseignez-vous auprès du greffe du Tribunal.

Cordialement.

Par **utena**, le **09/01/2013** à **16:08**

l'oncle est déjà mis en examen, nous avons un avocat, nous nous sommes portés partie civile; les abus sexuels avec penetration ont eu lieu durant 4 mois au domicile de l'oncle et la tante et au domicile de la belle mère. La tante dit ne pas avoir cru ma fille lorsqu'elle a découvert les faits et demander des explications à ma fille. la tante soutient son concubin, l'auteur. en fait la tante l'a su le 3 decembre , ma fille a fait une tentative de suicide le 4 decembre , c'est là que nous, parents, avons tout découvert. la tante a continuer à ne rien dire . peut on la considerer comme penalement responsable?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés